

Projet de centre de valorisation organique et énergétique d'Ivry-Paris XIII

Compte rendu de la réunion du comité des partenaires de la concertation du 14 avril 2010

PRESENTS

Mr DAGNAUD	Président	SYCTOM
Mr LABROUCHE	Directeur Général des Services	SYCTOM
Mr COUTART	Directeur Général Services Techniques	SYCTOM
Mme BOUX	Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et de la Prévention des déchets	SYCTOM
Mr FOURNET	Directeur du Projet Ivry	SYCTOM
Mme LANGUILLAT	Responsable Pôle traitement des ordures ménagères et valorisation énergétique	SYCTOM
Mme PICHON	Direction de la Communication	SYCTOM
Mr DESNOYER	Directeur Technique	SITOM 93
Mr GOSNAT	Maire	Ivry-sur-Seine
Mme DUCHENE	Adjointe au Maire	Ivry-sur-Seine
Mme SPIRO	Conseillère Municipale	Ivry-sur-Seine
Mme LOICHOT	Conseillère Municipale	Ivry-sur-Seine
Mr STAMPFLER	Chargé de mission	Ivry-sur-Seine
Mr LANGE	Direction de la Propreté et de l'eau	Paris
Mme BIZOUERNE	Direction de l'Urbanisme	Paris
Mr CATELAN	Adjoint au Maire	Paris - 13 ^{ème} Arrond.
Mr WOESSMER	Vice-Président	Communauté de communes Charenton-le-Pont/St Maurice
Mr JOB	Collaborateur de Mr PERREUX, Vice-Président	CG Val-de-Marne
Mme GUGLIELMETTI	Direction des services de l'environnement et de l'assainissement	CG Val-de-Marne
Mr METTAIRIE	Vice-Président	CA Val-de-Bièvre
Mr CHARBONNEAUX	Direction des Services Techniques	CA Val-de-Bièvre

Mme MOOG	Présidente	Association « A suivre »
Mme CONNAN	Présidente	Association « Passerelles »
Mr MARCON		Association « Passerelles »
Mme DECK		Association « CLCV »
Mr PELLISSIER		Association « TAM-TAM »
Mme EINHORN	Vice-Présidente	Association « ADA 13 »
Mr HOFFNUNG	Président	Association « ATTAC » Val-de-Marne
Mr DAILLY		Association « MNLE”
Mme WITTMANN		Association « Les amis de la Terre »
Mme DURNFORD	Chef du Bureau Environnement et risques	Préfecture Val-de-Marne
Mr CANALIAS	Chef de Département 94	DRIRE / STIIC
Mme CONSTANTIN	Responsable Communication	ORDIF
Mme CAMPION	Direction programmation et Urbanisme	SEMAPA
Mr RENAUD	Département commercial	Port de Paris
Mr BARDOU		SPPTE-RP
Mr JALLOT		CFE-CGC
M. PRIEUR		CFE-CGC

La réunion a pour objet les deux points suivants :

- ✓ présentation des trois personnalités proposées par le SYCTOM comme garant de la concertation
- ✓ échange sur le cahier de la concertation qui a été transmis par le SYCTOM à chacun des participants de la réunion de concertation

Préalablement à cette réunion, le SYCTOM avait transmis aux participants la liste des personnes invitées, le Curriculum Vitae synthétique de chaque candidat garant, et le projet de cahier de la concertation.

I. Garant de la concertation

Le SYCTOM a proposé les 3 personnalités suivantes pour assurer le rôle de garant de la concertation :

Laurent ROSSO : Directeur de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) et directeur adjoint d'AgroParisTech.

Danielle NOCHER : Directrice de la publication « Valeurs vertes ».

Pierre-Yves GUIHENEUF : Expert en conseil et en médiation pour DialTer, société coopérative, qui développe des activités de conseil, de formation, de médiation et d'évaluation dans le domaine du dialogue territorial.

Chacune a été auditionnée par les partenaires de la concertation de la façon suivante

- dans un premier temps, la personnalité a présenté son parcours et sa vision du rôle de garant dans le cadre de la présente concertation (10 minutes environ)
- dans un second temps, la personnalité a répondu aux questions des partenaires de la concertation (15 minutes environ)

Suite à ces 3 auditions, il a été convenu de retenir la méthode suivante quant au processus de désignation du garant :

- chaque partenaire fera un retour au SYCTOM d'ici mi-mai
- le garant sera désigné sur la base du recensement des avis des partenaires avec l'objectif d'aboutir à un consensus sur ce choix.
- le SYCTOM rendra compte du résultat de ces retours de la façon la plus transparente, l'objectif étant d'avoir un garant présent lors de la prochaine réunion de concertation prévue en juin.

II. Cahier de la concertation :

M. DAGNAUD indique tout d'abord que l'objet du cahier de la concertation est de permettre d'établir des règles communes pour avancer collectivement dans la finalisation du projet et que ce document est destiné à tous les partenaires de cette nouvelle phase de la concertation.

M. DAGNAUD présente ensuite les grandes lignes de ce cahier :

- La décision du maître d'ouvrage qui sera rendue publique au plus tard le 19 mai 2010 constituera le point de départ de la nouvelle phase de concertation.
- Une concertation qui sera organisée :
 - sous l'égide d'un garant indépendant
 - dans une volonté collective de parvenir à un projet partagé
 - en donnant une place pour chacun : élus, associations, grand public, Etat, syndicats de personnel et autres partenaires
 - les décisions engageant la suite du projet relevant au final du Comité syndical du SYCTOM.
- Une organisation articulée autour de trois types de rendez-vous avec les partenaires :
 - des rendez-vous grand public, nommés « Forums de la concertation », devant rendre compte de l'avancement de la concertation et/ou du projet

- des ateliers restreints constituant des réunions de travail avec les partenaires qui le souhaitent sur des thèmes spécifiques à définir
 - des points d'échanges à toutes les étapes du projet consistant en des points d'information, le SYCTOM s'engageant à faire un retour le plus précis possible de l'état d'avancement de certaines études.
- Des engagements du SYCTOM et des partenaires sur les modalités d'invitation aux différents rendez-vous, de transmission des documents de travail et sur la qualité des échanges qui se devront d'être courtois en respectant la parole de tous.

Le calendrier prévisionnel proposé dans le cahier de la concertation est le suivant :

- Première phase : évolution des éléments du programme fonctionnel (mai 2010 – mars 2011)
 - Atelier de lancement de la concertation en juin 2010
 - 3 Ateliers restreints thématiques de septembre à novembre 2010
 - 1 premier Forum d'étape de la première phase en décembre 2010
 - Envoi du projet du programme détaillé de l'opération aux partenaires de la concertation en février 2011
 - Réunion d'information sur le lancement de l'opération en avril 2011
- Seconde phase : élaboration et suivi de la charte de qualité environnementale (2011-2012)
 - Atelier restreint sur les principes généraux de la charte de qualité environnementale en avril/mai 2011
 - Autres ateliers restreints et forums : dates et nombre à définir
- Troisième phase : préparation de l'enquête publique (2013 – 2015)
 - Forum portant sur le projet retenu par le SYCTOM à l'issue du dialogue compétitif en 2013
 - Points d'information et autres forums : dates et objets à définir

Après ces éléments de présentation, les associations et institutionnels sont invités à faire part de leurs remarques et/ou propositions sur le projet de cahier de la concertation.

M. PELLISSIER demande au SYCTOM quelle va être la méthode pour travailler sur ce projet de document et souligne l'importance de définir le rôle du garant dans celui-ci.

M. PELLISSIER attire l'attention sur le fait que si la décision sur le projet revient bien, in fine, aux élus du SYCTOM, cette décision doit tenir compte des résultats de la concertation, cette concertation devant elle-même être conduite dans un processus de co-production. Il donne l'exemple de la charte de la concertation du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et évoque la création d'un comité permanent de la concertation.

Sur le plan de l'organisation de la concertation proposée par le SYCTOM, M. PELLISSIER est favorable aux ateliers et réunions publiques mais demande également la tenue de groupes de travail sur des thèmes particuliers.

M. PELLISSIER demande que les moyens de fonctionnement de la concertation soient définis et souhaiterait connaître les possibilités de recourir à des études de contre-expertise.

M. PELLISSIER suppose que le planning de l'opération intègre la réalisation d'un concours pour choisir le projet final qui sera réalisé et demande à ce titre sous quelles formes peuvent être associés les partenaires de la concertation au jury de ce concours.

M. PELLISSIER prend acte que le programme détaillé de l'opération, sera soumis à débat mais rappelle l'importance de discuter en amont du contenu de ce programme.

Mme DUCHENE indique que le Comité du SYCTOM aura à se prononcer le 12 mai prochain sur les enseignements que le SYCTOM tire du débat public qui s'est déroulé en 2009. Elle imagine que le SYCTOM va poursuivre son projet mais, au vu du débat public pense que le SYCTOM sera probablement amené à le faire évoluer. Mme DUCHENE suppose par conséquent qu'un nouveau document de définition du projet va

être préparé par le SYCTOM et demande un temps de lecture suffisant pour analyser cette nouvelle proposition.

M. DAGNAUD apporte les précisions suivantes en réponse aux questions et remarques de M. PELLISSIER et de Mme DUCHENE :

- Sur la définition du rôle du garant dans le cahier de la concertation, M. DAGNAUD indique que cette demande correspond à l'esprit du document et ne pose pas de problème.
- Sur le travail de co-production, M. DAGNAUD estime qu'il est précisément assuré par le présent Comité des Partenaires aujourd'hui réuni, ce Comité assurant également de fait le rôle de Comité permanent de la concertation auquel faisait référence M. PELLISSIER.
- Sur l'intérêt de tenir des groupes de travail sur des thèmes précis, cette disposition fait partie du projet de cahier de la concertation au travers des ateliers thématiques.
- Concernant le programme détaillé de l'opération, M. DAGNAUD tient à rappeler, conformément à ce qui est indiqué dans le projet de cahier de la concertation, que la définition de son contenu fera l'objet de discussions avec l'ensemble des partenaires de la concertation avant qu'il ne soit diffusé à ces mêmes partenaires. Pour nourrir ces discussions, M. DAGNAUD informe les partenaires que le Comité du SYCTOM qui s'est tenu le 7 avril dernier a décidé le lancement d'une étude socio-économique pour expliquer les différents mécanismes qui ont conduit depuis plus d'un an à un recul marqué des volumes des déchets ménagers qui sont collectés et pour établir dans un second temps une prévision des évolutions des tonnages à l'horizon 2016 selon différents scénarios.
- S'agissant du fonctionnement de la concertation et plus particulièrement du recours à des études de contre-expertise, M. DAGNAUD invite l'ensemble des partenaires, forts de leur expérience, à faire appel en priorité à leur propre expertise mais précise toutefois que si une étude apparaît utile, elle sera lancée par le SYCTOM. M. DAGNAUD tient à préciser que, par soucis d'une bonne gestion de deniers publics, la démarche ne pourra consister à lancer une étude de contre-expertise sur chacun des thèmes abordés au cours de la concertation.
- Concernant la décision du Comité du 12 mai, M. DAGNAUD précise que le présent Comité de concertation a été mis en place dans la perspective de la poursuite du projet et qu'il sera proposé à ce Comité du 12 mai de poursuivre le travail en vue d'aboutir à un projet prenant en compte cette nouvelle phase de la concertation.

Mme DUCHENE revient sur l'étude socio-économique évoquée par M. DAGNAUD et demande à quelle échéance celle-ci sera remise.

M. LABROUCHE précise que les premiers résultats de cette étude sont attendus pour juin prochain et que la deuxième partie est prévue pour la rentrée de septembre.

Mme DUCHENE souligne l'importance de ce document et demande à ce que le planning du projet intègre un temps suffisant pour établir les perspectives de production de déchets à partir de ces nouveaux résultats et recalculer ainsi le dimensionnement du futur centre.

M. DAGNAUD précise que le planning de la concertation est compatible avec le planning de l'étude et la définition du projet : l'étude est prévue pour la rentrée de septembre alors que la diffusion du projet du programme détaillé de l'opération aux partenaires de la concertation est prévue pour février 2011.

M. LABROUCHE indique que la prochaine réunion de concertation prévue en juin prochain permettra de discuter du contenu des ateliers thématiques qui sont prévus à la rentrée de septembre ainsi que des questions ayant trait au programme détaillé de l'opération et à son élaboration.

M. GOSNAT donne un avis favorable sur la structure de participation proposée dans le cahier de concertation ainsi que sur le calendrier prévisionnel qui a été présenté par M. DAGNAUD, en précisant toutefois que ce planning doit pouvoir être adapté si besoin, en cours de route.

M. GOSNAT précise par ailleurs que la Ville d'Ivry-sur-Seine, à travers l'action de ses élus, poursuit ses initiatives auprès de la population afin d'apporter sa contribution au débat sur la gestion des déchets et le projet du SYCTOM.

Mme WITTMANN rappelle que le SYCTOM s'était engagé lors du débat public de 2009, à lancer une étude sur les perspectives de collectes sélectives de bio-déchets et demande au SYCTOM à connaître l'état d'avancement de cette étude.

Mme WITTMANN demande également au SYCTOM de faire un point sur l'étude qui est indiquée en page 8 du plan de prévention 2004.

M. LABROUCHE rappelle tout d'abord que M. DAGNAUD a adressé un courrier à tous les Maires des communes du SYCTOM pour connaître leurs intentions quant à la mise en place de collectes des déchets organiques et de biodéchets.

M. LABROUCHE confirme que le SYCTOM a engagé une étude sur les perspectives de collectes des déchets organiques et de biodéchets dans les communes de son territoire. Cette étude s'appuie notamment sur un questionnaire adressé à l'ensemble de ces communes. Le taux de retour de ce questionnaire a été proche de 100% et l'analyse est en cours, le rapport étant prévu pour juin prochain. L'étude abordera aussi la question des gros producteurs.

M. LABROUCHE précise en outre que l'étude socio-économique sur les causes de la baisse de tonnages depuis 2001 intègre une enquête auprès d'un panel représentatif des entreprises situées sur le territoire du SYCTOM qui abordera notamment la question des déchets organiques.

Concernant le bilan du plan de prévention 2004-2009, M. LABROUCHE indique qu'il a été présenté au Comité syndical de décembre dernier ainsi que lors de la réunion d'ouverture du Comité de Pilotage (18 février dernier) qui a été mis en place pour le nouveau plan de prévention.

M. LABROUCHE précise enfin que le SYCTOM reviendra sur les résultats de ce bilan lors de la 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage du plan de prévention qui se tiendra le 15 avril.

M. CATELAN attire l'attention sur la nécessité d'avoir une concertation qui se réalise avec une démarche constructive et qui conduit à un rapprochement des points de vue. M. CATELAN précise, en s'appuyant sur ses expériences passées de débats tenus avec un garant, ses attentes sur le garant de la concertation qui s'ouvre : celui-ci doit conduire le débat et assurer une mission d'accompagnement.

M. DAGNAUD invite les partenaires à formaliser leurs remarques et/ou propositions sur le projet de cahier de la concertation, par écrit pour mi-mai, l'objectif étant de s'accorder sur la méthodologie.

Mme DUCHENE propose qu'un espace de travail partagé soit créé sur le site du SYCTOM où toutes les pièces utiles à la concertation soient disponibles.

M. LABROUCHE précise qu'un espace dédié va en effet être créé sur le site du SYCTOM pour mettre en commun les documents finalisés. Concernant les documents en cours d'élaboration, il est demandé aux partenaires de la concertation d'adresser au SYCTOM leurs observations et/ou modifications à l'adresse mail suivante : voinet@syctom-paris.fr

M. PELLISSIER demande à quel moment sera mis en commun le travail de chacun des partenaires de la concertation sur le projet de cahier de la concertation.

M. DAGNAUD répond que ce travail sera réalisé en juin et présenté au prochain comité de concertation.

III. Récapitulatif des prochaines échéances :

Mi-mai : les partenaires de la concertation feront connaître au SYCTOM :

- leur choix sur le garant
- leurs observations et/ou propositions de modification sur le projet de cahier de la concertation.

Les partenaires de la concertation adresseront ces éléments au SYCTOM à l'adresse mail suivante : voinet@syctom-paris.fr

La prochaine réunion de concertation se déroulera en juin 2010 à une date qui sera précisée ultérieurement.